

## Thème 1

### La recherche à l'université : nouveau contexte, nouveaux enjeux

Articuler les deux missions que sont la recherche et la formation fait la force des formations supérieures publiques et la richesse du métier d'enseignant-e-chercheur-se. Cette nécessité donne à la recherche une place singulière à l'université. Compte tenu de la dégradation des conditions de travail et des contraintes financières et budgétaires auxquelles les universités sont aujourd'hui soumises, il est de plus en plus difficile de faire de la recherche et/ou d'enseigner.

Le travail en commission sur ce thème pourra explorer les questions suivantes :

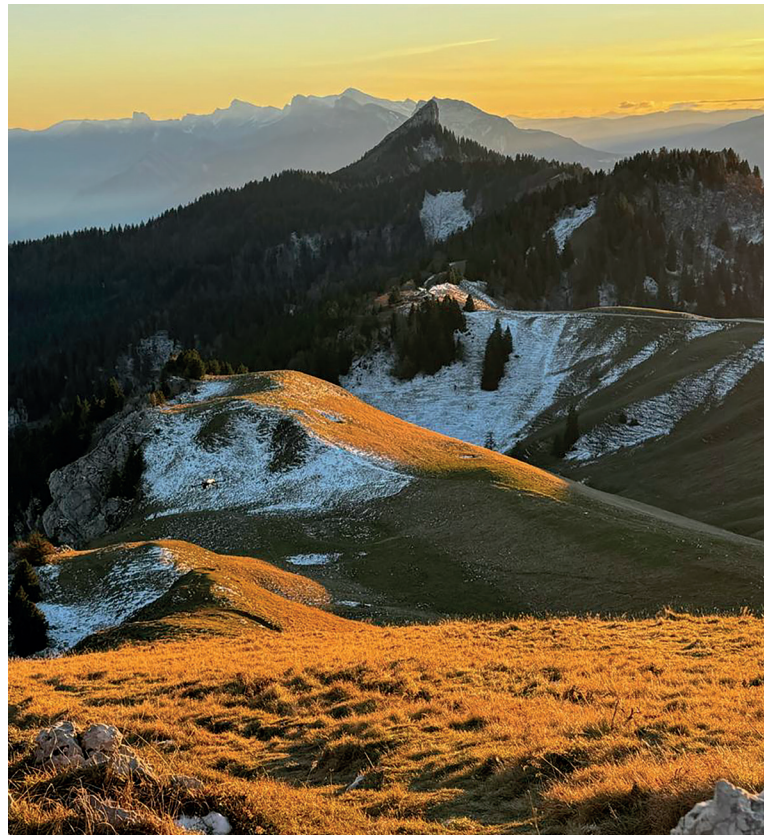
- Comment caractériser la place de la recherche à l'université, notamment son articulation avec la formation à l'université ?
- Comment et pourquoi préserver la liberté académique et l'indépendance des enseignant-es-chercheur-ses ?
- Quelles conditions doivent être réunies pour que la mission de recherche puisse s'exercer et irriguer la mission de formation, notamment du point de vue des modalités de financement et de nos conditions de travail ?
- Dans quelle mesure le pilotage de la recherche par des politiques scientifiques définies en dehors des communautés pèse-t-il sur ces conditions ?
- Dans quelle mesure la recherche universitaire, notamment par l'intermédiaire des enseignant-es-chercheur-ses, contribue-t-elle à élever le niveau de formation de la population et à développer l'esprit critique ? ■

## Thème 2

### Revitaliser la démocratisation de l'enseignement supérieur

Le service public d'enseignement supérieur est attaqué de toutes parts. Le sous-financement des missions de formation empêche de fait les universités d'accueillir toutes et tous les étudiant-es qui le souhaitent. En conséquence, on assiste, dans le même temps, au développement de formations par des structures privées qui récupèrent les étudiant-es qui en ont les moyens, ou ceux qui s'endettent ou

qui signent un contrat d'apprentissage. Alors que la qualité de ses formations est sujette à caution, le privé en obtient cependant la reconnaissance par leur inscription sur Parcoursup et l'octroi d'un visa ou d'un grade par le MESR. S'y ajoutent la dérégulation des formations publiques par le biais des diplômes sélectifs (doubles licences par exemple) ou des diplômes d'établissement, ou encore par le découpage en blocs de connaissances et de compétences et autres micro-certifications. Comment, dans ces conditions, réaffirmer la place incontournable des diplômes nationaux, la poursuite nécessaire de la démocratisation de l'ESR et plus largement l'accès gratuit de toutes et tous à un niveau de formation le plus élevé possible ?



Le travail en commission sur ce thème pourra explorer les questions suivantes :

- Quels sont les besoins pour accueillir l'ensemble des étudiant-es qui le souhaitent dans des conditions propices à leur réussite ? On pourra notamment étudier les besoins en emplois titulaires dans la perspective des départs à la retraite massifs des années 2030 ou les besoins en bâtiments.
- Quelle place l'apprentissage peut-il ou doit-il occuper ? Son rôle dans la démocratisation de l'accès à l'ESR et à des emplois qualifiés est-il avéré ?
- Est-il nécessaire d'améliorer le lien entre les formations et la recherche ? Si oui, de quel point de vue et comment ? ■